

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières Paris, le

26 ADNT 2016

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHIER NATIONAL

DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suiv

Maître Rémy JOSSEAUME 36 rue Vital 75016 Paris

Réf.: PF/C

Maître.

Par courrier en date du 7 août 2016, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Dans ces conditions la lettre référence 48SI qui lui a été adressée est à considérer comme nulle et non avenue.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

net du service du fichier national e conduire des permis

Eric BIERGEON